

PROCES VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION Réunion du vendredi 08 novembre 2019

Présents :

ALLIAN Anne Lise	DENANTE Pascale	MECHAIN Georges
BELRHITI Catherine	DIDIER Francis	METTLER Denis
BENHAMOU Éric	DUMONT Gamra	ORTEGA Raphaël
BOULET Philippe	GAUTIER Christine	PERONNET Dominique
BOUZRAR Maryvonne	GOUTTENOIRE Corinne	SEVE Patrice
CHEREAU Franck	LAUFFENBURGER Patrick	VENET Gilles
DALLERAC Francis	LAURENCE Bernardina	
DELPEYROUX Pierre	MARMION Chantal	

Membre de droit : CHARRE Dominique (DTN)

Invités : TERQUEM Raphaële, Irène SCOLAN, ROMAN Franco,.

Absents Excusés :

BUI XUAN Yves
CHEVALIER Michel
PONTABRI Pierrette

Le Président ouvre la séance à 17h15.

1- ADOPTION DU PROCES VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU VENDREDI 13 SEPTEMBRE 2019

Le procès-verbal est proposé au vote du Conseil d'administration.

Madame Dominique Peronnet demande que soit rectifiée la coquille faite sur l'orthographe de son nom.

Prenant en compte cette modification, le procès-verbal du Conseil d'administration du vendredi 13 septembre 2019 est adopté l'unanimité.

2- PRESENTATION DES COMPTES DE LA SAISON 2018/2019 PAR LE TRESORIER GENERAL

Monsieur Francis DALLERAC demande à l'ensemble des administrateurs de la fédération de se saisir des documents comptables distribués.

Il est rappelé à l'ensemble des membres que du fait de la nomination de Monsieur Philippe BOULET, ancien Trésorier, au poste de Secrétaire général, Monsieur Francis DALLERAC lui a succédé. Cette passation a été un événement marquant de la saison 2018/2019.

Monsieur DALLERAC introduit ses propos en faisant un bilan sur le nombre de licenciés à la fédération, avec un chiffre en très légère baisse : 245 280 licences au total. Ce chiffre est important pour l'établissement du bilan de l'exercice puisqu'il représente la recette la plus importante pour la fédération.

Une des charges exceptionnelles apparaissant sur le bilan est la construction de la salle de réunion de 60m² au siège (291 000€) et l'agrandissement de la salle du Centre National d'Entraînement à Castelnau le Lez.

Un autre évènement majeur de l'exercice 2018-2019 est la fin du remboursement du prêt d'environ 185 000€ correspondant à l'agrandissement de la fédération au niveau des bureaux du fond du couloir du plateau (1^{er} étage et RDC).

Concernant les locaux de la Ligue, la fédération pourrait être amenée dans le futur à se positionner pour un achat si la SCI bailleur souhaite vendre le bien.

Monsieur Francis DALLERAC revient le fait que cette exercice a été marqué par le départ de Monsieur Damien MAIRESSE du poste de directeur administratif et financier. Madame Catherine HANS a été recrutée en remplacement mais son poste n'a pas été reconduit en CDI.

Monsieur le trésorier souhaite avoir un mot de remerciement pour Madame Raphaële TERQUEM, Commissaire aux comptes qui a su parfaitement s'adapter et Madame SCOLAN dont le cabinet qu'elle représente lors de cette réunion a également su répondre avec efficacité aux besoins de la fédération.

Monsieur Francis DALLERAC souhaite ensuite faire le bilan des comptes de résultats.

Les produits d'exploitation :

Ils se maintiennent globalement par rapport à l'exercice précédent, à 11 384 745 €. Ces produits d'exploitation sont principalement constitués des cotisations de l'ensemble des licenciés.

Les charges exploitation :

Les charges se maintiennent également malgré le fait que le nombre de compétitions augmente significativement d'années en années. Une conséquence directe de cette hausse du nombre des compétitions est donc une augmentation importante des dépenses.

Les produits exceptionnels :

Ils sont principalement composés de l'impact financier de la résolution de litiges avec des fournisseurs qui s'élève à 44 300€, et également au provisionnement de 40 000€ pour la saison dernière suite au contrôle URSSAF.

Les charges exceptionnelles :

Elles sont principalement constituées du redressement URSSAF suite au fonctionnement du versement des primes lors de l'Open de Paris 2018.

Monsieur Francis DIDIER souhaite intervenir sur le sujet. Il explique aux membres du Conseil d'administration le fonctionnement des primes lors de cet évènement particulier.

Les compétiteurs de Ligue 1 paient 75€ d'inscription. Ce montant est encaissé par Sportdata, puis transmis à la fédération. La fédération donne des enveloppes contenant les prize money à chaque compétiteur, en argent liquide donc.

L'URSSAF lors de son contrôle a fait état de l'obligation d'éditer des fiches de paie. Le problème qui est de facto apparu est l'impossibilité de prévoir en amont les futurs vainqueurs et donc l'impossibilité d'éditer des fiches de paie.

Face à cette problématique la fédération a réagi et a trouvé la solution suivante : une ligne de compte a été ciblée, des fonds ont été provisionnés. Ainsi dans le cadre d'un nouveau contrôle

il pourra être fait état du fait que la fédération a bien enregistré les demandes de l'URSSAF, et, en partenariat avec le cabinet KPMG, a trouvé la solution la plus adéquate à la problématique.

Le cabinet KPMG, par l'intermédiaire de Madame SCOLAN rebondit sur cette explication afin de faire état de l'étonnement général de la conclusion du contrôle URSSAF sur ce point. Le sujet sera creusé et la meilleure approche sera considérée.

Monsieur BOULET précise qu'il a été demandé à la WKF d'établir des factures le jour même de la compétition, pour les primes, mais que même si le Président de la WKF l'a entendu, pour l'instant rien n'a été établi en ce sens.

Monsieur DALLERAC présente par la suite le bilan de l'actif et du passif de la fédération. S'agissant du passif il souligne principalement que l'augmentation du poste « stock » s'explique essentiellement par l'achat de passeports de karaté adulte pour un montant de 57 500€ en fin d'exercice.

De plus il rappelle que le niveau de la trésorerie s'explique en partie par l'obtention de la subvention du Ministère dans le cadre de la convention d'objectifs 2019 et par la réception de la subvention de la région IDF pour l'organisation de l'Open de Paris à hauteur de 50 000€.

S'agissant du passif, les fonds propres sont composés pour 4 000 000€ de fonds associatifs et pour 250 000€ de réserves pour le projet TQO 2020.

Ensuite, Monsieur DALLERAC souhaite faire un point sur les perspectives d'avenir en appelant à la prudence sur les projections. En effet la fédération est tributaire principalement du nombre de licences.

Pour rebondir sur le sujet, Monsieur DIDIER prend la parole afin d'établir un bref état des lieux de date à date.

La fédération enregistre un état des lieux de 245 281 licences à la fin de la saison.

Dans cet état des lieux il convient de souligner une augmentation significative du shotokan s'expliquant notamment par le fait que l'ITKF est rentrée à la fédération française de karaté.

Monsieur DALLERAC reprend la parole pour continuer sur le sujet des perspectives d'avenir en évoquant l'organisation du TQO. Ce dernier aura lieu du vendredi 8 mai au dimanche 10 mai 2020 à l'Accor Hotel Arena de Paris. Son budget a été élaboré et fait ressortir une participation fédérale à hauteur de 350 000€. Il précise qu'une subvention de la région à hauteur de 200 000€ est attendue et 250 000€ de l'ANS.

Monsieur DIDIER intervient et indique que la partie comprenant l'achat du matériel est un investissement sur le long terme puisque permettra d'être réutilisé par la suite sur les autres événements organisés par la fédération.

Ensuite, il invite les membres à consulter le document « présentation budgétaire » présentant un budget prévisionnel définitif 2019/2020 dont le résultat est à l'équilibre, ainsi que la présentation du budget prévisionnel primitif 2020/2021.

Enfin, Monsieur DALLERAC souhaite informer les membres du Conseil d'administration que le projet de dématérialisation des notes de frais sera lancé..

Par la suite de son intervention, le trésorier général présente le suivi budgétaire de la saison qui vient de se terminer, et une comparaison entre le prévisionnel et le réalisé.

Sur le secteur fédéral :

Les dépenses sont composées notamment des charges administratives. Les dépenses des élus sont tenues. Les frais du siège sont composées d'environ 42 000€ de location et 38 000€ pour l'affranchissement.

A noter que les charges financières sont dues au contrôle URSSAF entre autres.

Sur les activités achats/ventes :

Les recettes de la boutique sont en très nette hausse par rapport au prévisionnel : +18 000€. Ce résultat est très satisfaisant.

La billetterie fournie un résultat très satisfaisant.

Sur la formation :

Les recettes sont légèrement en baisse par rapport à ce qui était prévu, tout comme les dépenses.

Sur le TOO :

Le site internet a été activé, donc déjà environ 8000€ ont été dépensés.

3- INTERVENTION DE LA COMMISSAIRE AUX COMPTES

Madame Raphaële TERQUEM, Commissaire aux comptes, prend la parole et introduit ses propos en rappelant que sa mission est strictement encadrée par la loi, par des normes d'exercice professionnelles. La mission auprès de la FFK s'est faite à nouveau dans le respect de règles d'indépendance. Madame TERQUEM indique n'avoir jamais été empêché de mener à bien son travail.

La mission était planifiée sur 130 heures et dans l'ensemble cette prévision a été respectée, malgré de légères modifications compte tenu des événements ayant impacté le service comptabilité.

A propos du contrôle interne, Madame TERQUEM rappelle que la mission d'un commissaire aux comptes consiste à effectuer une évaluation des procédures.

Afin de limiter les contrôles fastidieux, un commissaire aux comptes se base sur la fiabilité des procédures.

Ainsi, il est rappelé à l'ensemble des membres du Conseil d'administration que les procédures mises en place à la fédération sont fiables si et seulement si :

- Les opérations sont jugées efficaces ;
- Les informations financières sont jugées fiables ;
- Toutes les lois et règlements sont respectés et les procédures internes y sont conformes.

Madame TERQUEM signale que le départ de Monsieur MAIRESSE a impacté l'ensemble du service. Suite à son départ, la fédération eu besoin d'une réorganisation au sein du service comptabilité, pour répartir les tâches que faisaient Monsieur MAIRESSE. Dès lors, elle préconise la mise en place d'une organisation plus rigoureuse avec entre autres un travail sur un organigramme présentant les responsabilités et les liens hiérarchiques entre chacun.

Les trois fonctions principales dans le bon déroulé de l'organisation d'une dépense se doivent d'être distinctes. Au sein de la fédération, l'opérationnel (celui qui engage les dépenses) le comptable et le financier (celui qui signe le règlement) sont bien distincts, ces fonctions sont affectées à des personnes différentes.

Toutefois, en terme de qualification et de formation du personnel comptable, Madame TERQUEM estime que la fédération peut encore mieux faire. Une seule personne ayant suivi une seule formation excel est encore trop léger.

Madame TERQUEM estime que le système de documentation de la fédération est en règle. Le règlement financier est dument adopté lors de l'Assemblée Générale de la fédération et en ligne sur le site internet fédéral. Le fait que les modalités financières soient présentées, adoptées et approuvées chaque année est également un point très appréciable attestant de la bonne gestion des procédures et de leur transparence.

Les divers manuels de procédures ou classeurs de modes opératoires sont également un élément important et appréciable.

Le système de preuves est, à la fédération, basé sur la documentation et la matérialisation des contrôles. Au sein de la fédération, chaque facture d'achat est accompagnée d'une fiche de suivi. De ce fait, le système est d'une très grande qualité.

Ensuite, Madame TERQUEM évoque un bon système de documentations, basé sur des rapports financiers et rapports de gestion. Selon son appréciation, il y a eu un « petit flottement » quant à la rigueur de la tenue de ces documents mais finalement une reprise en main a été effectuée.

Le document « Réalisé budgétaire », document présenté par les services de la fédération est pour Madame TERQUEM un outil qui permet de voir exactement comment sont gérés les différents budgets de la fédération.

En s'appuyant sur le document en question, Madame TERQUEM évoque le fait que le résultat pour le secteur fédéral avait été estimé à 5 820 000 et qu'à la clôture des comptes le 31 août 2019 il est de 5 772 000. Le déficit est donc d'environ 98 000€.

Le secteur activités achats/ventes quant à lui est globalement équilibré.

Le bilan des activités sportives atteste de la très bonne gestion des dépenses. Sur une estimation de 7 042 979€ de dépenses prévues, le résultat définitif est de 7 050 623€.

Enfin, le secteur formation quant à lui est très équilibré.

Madame TERQUEM estime dès lors que l'on voit bien que la fédération dispose de deux pôles qui constituent le résultat de cette année.

Madame TERQUEM s'attarde ensuite sur un autre volet de son contrôle interne, à savoir sa mission de supervision.

Chaque année elle réalise des tests sur les écritures de dépenses, et réalise des comptes rendus en pourcentage de réalisation et son évolution.

Sur 100% des dépenses testées, on trouve facilement la pièce justificative. Cela signifie automatiquement que le classement est réalisé en bonne et due forme.

Au niveau des imputations comptables, il y a 93% de conformité contre 95% l'année dernière. Cette différence est anecdotique.

Au niveau de l'imputation analytique, qui permet entre autre à la DTN de rendre compte au Ministère des sports de la réalisation de la convention d'objectifs, les tests ont prouvé que 100% des dépenses contrôlées étaient bien imputées.

Dès lors, Madame TERQUEM souligne qu'il y a une réelle fiabilité, due à son sens au renouvellement du plan comptable analytique et à l'important travail réalisé à ce niveau-là l'an passé.

Ensuite, Madame TERQUEM a pu contrôler le fait que 100% des dépenses sont à la fois contrôlées par le Président et par le Trésorier. Cependant, la procédure de la fédération prévoit qu'il doit y avoir un bon de commande signé pour toute dépense supérieure à 600€. Or sur les dépenses contrôlées, seulement 35% respectent cette procédure.

Un effort doit donc être fait à son sens au niveau des dépenses en question, notamment de la part du Président et du Trésorier.

C'est une procédure qui est donc fiable même s'il y a des axes d'améliorations.

Ensuite, compte tenu de la succession au poste de directeur financier, Madame TERQUEM a souhaité réaliser de nombreux tests d'écritures de banques.
Sur tous les tests réalisés, 100% des écritures de banques correspondaient aux montants crédités ou débités sur le relevé bancaire

Sur tous les tests réalisés, 100% avaient un libellé très explicite, 99% ont été correctement imputés en comptabilité, 100% ont été comptabilisés sur la bonne période et 100% concernaient des mouvements conformes à l'activité de la fédération.

Madame TERQUEM indique par la suite aux membres du conseil d'administration le fait qu'une fois ces tests réalisés, il en est de son devoir de se former une opinion sur la fiabilité des procédures et de facto d'identifier des points d'audits, c'est-à-dire des contrôles supplémentaires à faire.

Cette année les points d'audits ont porté principalement sur l'exhaustivité des produits, comme l'étude de la conformité des subventions aux conventions d'objectifs.

Au niveau de l'exhaustivité des charges, Madame TERQUEM a circularisé des fournisseurs et des ligues (certaines ligues ont reçu un courrier de la fédération leur demandant d'envoyer le compte tiers de la fédération les concernant. Ceci permet de fiabiliser les dettes fournisseurs et les dettes tiers.

Toutes les réponses étaient conformes avec ce qui se trouvait en comptabilité au niveau de la fédération.

A côté de cela, une vérification de la comptabilité a également été opérée au niveau de la conformité des modalités financières de la fédération.

Concernant le rapport des comptes annuels de la fédération française de karaté, Madame TERQUEM indique qu'elle certifiera, au regard des règles et principes comptables français, que ces derniers sont réguliers sincères et donnent une image fidèle des résultats de l'exercice cité.

Elle rappelle alors brièvement les différents points qu'elle a développé dans son rapport, comme le principe d'indépendance, une référence au référentiel d'audit, à la vérification du rapport de gestion. Dans ce rapport se trouve aussi un rappel sur la responsabilité de la direction (responsable à l'établissement des comptes conformément à la réglementation), un rappel sur les responsabilités du commissaire aux comptes.

Ensuite, Madame TERQUEM indique qu'elle présentera un second rapport à l'assemblée générale, sur les conventions réglementées. C'est un rapport fait uniquement sur les conventions significatives, d'une importance pour l'une ou l'autre des parties. Enfin, il est rappelé aux membres que la loi ne prévoit pas que le commissaire aux comptes fasse de rapports sur les conventions qui se sont poursuivies au cours de l'exercice, mais qui ont déjà été votées par l'assemblée générale au cours des exercices précédents.

Cette année Madame TERQUEM a identifié trois conventions différentes :

- La convention de rémunération du président. Elle est inchangée à celle de l'exercice précédent. Au titre de sa fonction de président, Monsieur Francis DIDIER perçoit la somme de 61200€ brut, comprenant les avantages en nature (appartement). Cette convention ayant déjà été votée en assemblée générale, elle ne figurera pas dans son rapport.
- La convention de mise à dispo des locaux de la Ligue Ile de France de karaté, au titre d'une refacturation de 500€ par mois. Là aussi cette convention a été votée lors de l'assemblée générale l'année dernière et de ce fait ne figure pas dans le rapport
- La convention de mise à disposition des bureaux de la ZID Languedoc Roussillon, qui là aussi a été votée lors de la dernière assemblée générale fédérale.

Ainsi, dans le rapport sur les conventions, il y aura donc aucune convention.

4- RAPPORT DES VERIFICATEURS AUX COMPTES

Monsieur Francis DALLERAC, trésorier général de la fédération, présente les deux nouveaux vérificateurs aux comptes nommés cette année : Madame Annick DIQUELOU, présidente du Comité départemental du Loiret et trésorière de la Ligue régionale Centre Val de Loire, et Monsieur Philippe LEPAON, président du Comité départemental du Val de Marne et membre du Comité directeur de la Ligue Régionale d'Île de France.

Il présente le document intitulé « rapport des vérificateurs aux comptes » dans lequel Madame DIQUELOU et Monsieur LEPAON indiquent avoir eu accès à toutes les pièces comptables sans restriction pour l'ensemble de la comptabilité de l'exercice 2018/2019.

Ils concluent leur rapport en attestant que l'enregistrement des pièces comptables respecte la procédure des règles d'engagement des dépenses, décrites dans le règlement financier de la fédération.

5- ARRETE DES COMPTES

Après en avoir délibéré, l'arrêté des comptes est soumis au vote.

POUR : 22

ABSTENTION : 0

CONTRE : 0

Le Conseil d'administration arrête les comptes de l'exercice clos le 31 août 2019 à l'unanimité.

6- ADOPTION DES MODALITES FINANCIERES

Monsieur Francis DALLERAC présente les modalités financières rédigées pour la saison 2019/2020.

Il souligne que la principale modification se trouve à la page cinq du projet distribué.

Concernant l'arbitrage et plus précisément les indemnités de ces derniers, les nouvelles modalités financières précisent que l'on évoque à l'article C. Arbitrage du Titre I, les arbitres nationaux.

Monsieur Franck CHEREAU demande confirmation de la distance à partir de laquelle les frais d'hébergement pour les arbitres sont octroyés.

Monsieur Francis DALLERAC prend la parole et confirme que les frais d'hébergement sont octroyés dès lors que le lieu de la compétition est situé à plus de 200 kilomètres aller / retour du domicile de l'intéressé. Précision est bien apportée sur le fait que la distance est calculée à au regard de « l'aller / retour ».

Monsieur Francis DALLERAC précise qu'une commission financière doit se tenir prochainement pour entériner et valider les derniers changements.

Madame Corinne GOUTTENOIRE intervient pour exprimer le fait que selon elle le montant alloué pour les frais d'hôtellerie (40€) sont quelque peu faibles, et ainsi demander si une augmentation pourrait être envisagée.

Monsieur Francis DIDIER rappelle que ce budget a été porté à 40€ puisque par le passé il était de 35€. Malheureusement ces frais représentent un nombre trop important de protagonistes tout au long de la saison pour augmenter la couverture.

Après cette présentation, les modalités financières 2020 sont soumises au vote.

POUR : 22

ABSTENTION : 0

CONTRE : 0

7- PRESENTATION DES BUDGETS

Monsieur Francis DALLERAC demande aux membres du Conseil d'administration de se saisir du document intitulé « DEFINITIF 2019 / 2020 ».

Suite à la légère baisse des licences pour la saison 2018 / 2019, il a été décidé de prendre en compte ce mouvement et de fixer le budget 2019 / 2020 en anticipant également une très légère baisse de licences.

Madame Raphaële TERQUEM souhaite intervenir afin qu'un point du budget prévisionnel soit éclairé. Plus précisément le fléchage indiqué pour le tournoi qualificatif olympique est de 130 000€, et il semblerait que dans les faits ce budget soit plutôt de 350 000€.

Dès lors, Madame TERQUEM estime que le budget tel que présenté dans le document « DEFINITIF 2019/2020 », bien qu'à l'équilibre, ne l'est pas si on met une part fédérale qui est plus juste. Dans ce cas le budget serait présenté avec un déficit de de 220 000€.

Madame TERQUEM rappelle que la fédération dispose d'une réserve fléchée pour le TQO d'environ 500 000€. L'apport peut donc se trouver dans cette réserve.

Le budget primitif pour la saison 2020 / 2021 est ensuite présenté aux administrateurs.

Il est basé sur une augmentation du nombre de licences par rapport au budget définitif de la saison 2019 / 2020. Le point le plus important de ce budget primitif se trouve dans le fait que la fédération ne budgétise évidemment pas une ligne de dépense pour le TQO.

Après cette présentation, le budget définitif de la saison 2019 / 2020 et le budget prévisionnel primitif de la saison 2020 / 2021 sont soumis au vote.

POUR : 22

ABSTENTION : 0

CONTRE : 0

Le budget définitif de la saison 2019 / 2020 et le budget prévisionnel primitif de la saison 2020 / 2021 sont approuvés à l'unanimité par le Conseil d'administration.

8- PRESENTATION DE L'ORDRE DU JOUR ET DES RESOLUTIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Il est procédé à la lecture des résolutions inscrites à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale du 14 décembre 2019.

A propos de la résolution n°10 « *L'assemblée générale, après avoir délibéré, maintient à 25€ le montant du passeport sportif délivré par la fédération par l'intermédiaire des zones interdépartementales, ou à défaut des ligues régionales, et dont 5€ sont attribués au comité départemental concerné, pour la saison 2020 / 2021* », il est proposé que la coquille soit rectifiée et que les termes « *par l'intermédiaire des zones interdépartementales, ou à défaut des ligues régionales* » soit remplacés par « *par l'intermédiaire des comités départementaux* ».

Madame Catherine BELRHITI prend la parole et attire l'attention des administrateurs quant au montant fixé pour le diplôme technique de body karaté, selon la résolution n°13. Il semblerait être propice de revoir le tarif de 200€ à la baisse.

Monsieur Francis DIDIER répond à cette inquiétude en indiquant à Madame Catherine BELRHITI qu'il est tout à fait possible de discuter de ce montant lors de l'Assemblée Générale de la fédération le 14 décembre prochain.

Sur le sujet de la résolution n°11 « *L'assemblée générale, après en avoir délibéré, maintient à 50€ le montant des passages de grades et à 150€ le montant de la redevance pour la saison 2020 / 2021* », Madame Dominique PERONNET demande une explication quant au montant des passages de grades à 150€.

Monsieur Francis DIDIER intervient et explique qu'il s'agit simplement là du tarif pour les personnes n'ayant pas pris une licence au sein de la FFKDA.

Prenant en compte l'ensemble de ces modifications et explications, l'ordre du jour et les résolutions de l'assemblée générale sont soumis au vote.

POUR : 22

ABSTENTION : 0

CONTRE : 0

Le Conseil d'administration adopte à l'unanimité l'ordre du jour et les résolutions de l'assemblée générale du décembre 2019.

9- SUJETS D'ACTUALITE PRESENTES PAR LE PRESIDENT

1. Tokyo 2020 :

Monsieur Francis DIDIER fait un rappel concernant Tokyo 2020. Les épreuves de karaté auront lieu les mercredi 5, jeudi 6 et vendredi 7 août 2020.

Il est rappelé que dans la standing la France bénéficie d'athlètes qui sont très bien placés. Le reste de nos athlètes devront se concentrer sur le TQO de mai 2020. Ce tournoi ayant lieu à Paris, la ferveur promet d'être au rendez-vous. C'est une chance pour tous nos karatékas.

Monsieur Francis DIDIER estime que la France peut, à ce jour, revenir de Tokyo avec une médaille d'or, voire deux.

L'ensemble de la fédération française de karaté, de ses organes déconcentrés, de sa direction technique nationale etc doit donc désormais avoir pour ligne de mire cet événement. Il est rappelé que la fédération mettra tous les efforts nécessaires en marche pour arriver aux objectifs que la direction technique nationale fixera. La préparation et le bien-être de nos athlètes doivent être les principaux objectifs à tenir d'ici Tokyo 2020.

L'Open de Paris est cette année encore dans le circuit Premier League. L'effervescence sera donc au rendez-vous. Cela promet deux jours avec une ambiance et une ferveur conséquente.

C'est également une excellente nouvelle pour nos athlètes puisqu'avant le TQO ils auront déjà une première chance d'amasser le plus de points possibles en vue de la qualification aux Jeux Olympiques. Une compétition à domicile est toujours un avantage conséquent, il faut donc se féliciter d'avoir deux compétitions majeures à Paris avant les Jeux.

2. TQO :

Il a été décidé de contacter l'ensemble des organes déconcentrés de la fédération afin d'informer le plus grand nombre du fonctionnement de la billetterie.

Un courriel a été rédigé par le service communication en ce sens et envoyé le jeudi 7 novembre 2019.

Les présidents d'organes déconcentrés ont de ce fait été informés que la billetterie de groupes (+10 personnes) était désormais ouverte. Pour commander lesdits billets, chaque personne concernée devra se rapprocher du service billetterie de l'Accor Hôtel Aréna.

L'ouverture de la billetterie grand public est quant à elle toujours prévue pour courant janvier 2020.

3. Gouvernance du sport – modifications statutaires :

Le Bureau présente le document de travail des modifications statutaires travaillées en collaboration avec le service juridique.

Une des modifications majeures présentées ici se trouve à l'article 17 « Membres du conseil d'administration ». Il sera en effet proposé au vote de l'assemblée générale un projet de statuts dans lequel une des conditions d'accessibilité aux postes du conseil d'administration sera désormais « être en possession de 4 licences FFKDA, consécutives, délivrées par un club affilié à la FFKDA dont celle de la saison sportive en cours. Cette dernière devant avoir été délivrée au titre d'un établissement affilié pour les candidats au titre de représentant des établissements ou au titre d'une association affiliée pour les autres ».

Une seconde modification importante est à relever en ce qui concerne cette fois les membres de la fédération. L'article 2 « Membres de la fédération » fait désormais référence au fait que « la fédération se compose de clubs constitués sous la forme [...] (ii) : soit d'organisme à but lucratif (dénommés « établissements ») dont l'objet est la pratique d'une ou plusieurs des disciplines visées à l'article 1^{er} et qu'elle autorise à délivrer des licences pour son compte ».

Ainsi, la FFK a décidé d'œuvrer une politique d'ouverture envers tous les acteurs du sport.

En l'espèce avec cette nouvelle rédaction, la FFK aura la possibilité de proposer à un établissement sportif type « salle fitness » qui disposerait d'une section d'une ou plusieurs des disciplines de la fédération, de s'affilier et ainsi bénéficier de tous les avantages proposés.

Le Conseil d'administration adopte à l'unanimité les projets de statuts et règlements intérieurs de la Fédération qui seront présentés à l'Assemblée Générale de cette dernière le 14 décembre 2019.

4. Base de données fédérale :

Pour rappel, une panne conséquente a impacté la fédération et sa base de données à la fin du mois de septembre et le début de mois d'octobre. Toute cette période d'inactivité du site GOAL a rendu impossible la prise de licences pour les clubs durant le moment le plus important de la saison.

Ceci a eu un impact on ne peut plus conséquent pour les clubs, les adhérents et de facto l'activité de la fédération.

A titre d'information, Monsieur Francis DIDIER rappelle que six (6) fédérations avaient fait confiance à Orange Applications for Business pour la mise en place de plateforme similaire : il s'agit outre de la FFK, des Fédérations Françaises d'Avion, de Force, de Tir à l'arc, de Canoé-kayak et Sports de Pagaies et de Surf.

En réponse à cette panne majeure, lecture a été faite du contrat passé avec Orange Applications for Business, prestataire en charge de la mise en place de la plateforme.

Les délais de rétablissement (12 heures) et de solution de contournement (8 heures), prévus à l'annexe 2 « service level agreement » du contrat n'ont absolument pas été respectés.

De plus, dans un premier courrier envoyé à Madame Béatrice FELDER, Présidente d'Orange Applications for Business le 3 octobre 2019, il a été reproché à la société les griefs suivants :

- Incapacité de proposer aux clients un page web de maintenance mentionnant l'indisponibilité du service
- Un délai de 4 jours pleins sans indication aux clients concernant la communication à effectuer
- Le flou total concernant les délais de rétablissement, et leur incohérence avec ceux inscrits dans le contrat une fois ces derniers communiqués.

A la suite de quoi, deux réunions se sont tenues dans les locaux de la fédération à Montrouge. La première a réuni l'ensemble des fédérations clientes précitées, afin que soit mise en place une réponse commune.

La seconde cette fois en présence des techniciens d'Orange Applications for Business et toujours des cinq (5) autres fédérations.

A la fin de cette réunion, les techniciens ont reconnu n'avoir aucun serveur de secours, bien qu'indiqué dans le contrat.

A la suite de ces réunions, il a été convenue qu'une réunion devait se dérouler en présence des six (6) présidents des fédérations impactées et d'Orange Applications For Business. Cette réunion est fixée au jeudi 21 novembre 2019 dans les locaux d'Orange cette fois.

Au vu des pénalités indiquées dans le contrat, très faibles au regard du préjudice et du dommage subis par la FFK, Monsieur Francis DIDIER indique que la fédération a l'intention de demander une indemnité plus conséquente.

En outre, cet événement a amené la direction à s'interroger sur le devenir de cette plateforme. La fédération ne pouvant se permettre un second événement similaire, la question de l'indépendance est posée.

A ce jour, toutes les options sont envisagées et travaillées par la direction.

La question est alors posée à la direction de savoir où en est l'avancement du dossier concernant la délégation du MMA.

A ce jour nous ne disposons d'aucune nouvelle quant à l'avancée du dossier. Monsieur Francis DIDIER indique que six (6) fédérations se sont portées candidates.

De son côté la FFK a rencontré deux organismes privés de combats de MMA : Bellator et l'Ultimate Fighting Championship (UFC).

Monsieur Francis DIDIER rappelle aux membres du conseil d'administration que la FFK a développé depuis plusieurs années maintenant une discipline particulière : le Karaté Mix.

Quelle que soit l'issue de la candidature de la fédération à la délégation du MMA, le développement et le maintien du Karaté Mix au sein de la FFK ne sera absolument pas remis en question.

10-INTERVENTION DU DTN

Monsieur Dominique CHARRE introduit sa présentation en faisant un compte rendu des Championnats du Monde Cadets, Juniors et – 21 ans, s'étant déroulés à Santiago au Chili fin octobre 2019.

Le bilan est satisfaisant dans son ensemble puisque la France termine 3^{ème} nation, derrière l'Égypte et la Turquie, avec douze (12) médailles : 3 en Or, 2 en Argent et 7 en Bronze.

A noter que ce championnat s'est fait sans le Japon, ces derniers ayant préféré faire demi-tour au dernier moment à la vue des différents événements à Santiago (émeutes, manifestations sociales d'ampleur).

Un point est ensuite fait sur la standing pour Tokyo 2020.

Chez les hommes, Steven DA COSTA est le mieux classé dans sa catégorie (homme -67 kg) : 3^{ème} place.

Chez les femmes, Gwendoline PHILIPPE est la mieux classée dans sa catégorie (femme – 61 kg) : 6^{ème} place.

La fédération a organisé début novembre les deuxièmes championnats du monde de krav maga, à l'INJ. Cette compétition a réuni plus de deux cents compétiteurs, de plusieurs nations différentes. C'est un événement qui fera date, et Monsieur Dominique CHARRE se félicite tant de l'engouement que de la participation.

Le DTN informe ensuite le conseil d'administration que deux cadres techniques vont quitter la fédération. Il s'agit de Messieurs Franck RICHETTI et Xavier GUICHARD, responsables à la fois du service formation et des disciplines associées.

Au vu de la politique actuelle du Ministère des Sports, il faut savoir que ces deux postes ne seront pas renouvelés.

Un bref rappel est fait sur la suppression du CNDS et sur la mise en place de l'Agence Nationale du Sport (ANS).

Désormais, sur la base de la déclinaison du projet sportif fédéral, les associations affiliées à la fédération et les organes déconcentrés peuvent déposer un dossier de demande de subventions en se rapprochant de la fédération. C'est cette dernière qui est désormais chargée de traiter, valider le cas échéant, et proposer à l'Agence la répartition des subventions entre toutes les associations, comités départementaux et ligues régionales ayant déposé un projet.

Monsieur Francis DIDIER prend la parole afin de développer plus précisément l'étape de sélection des dossiers. Une commission fédérale sera mise en place pour participer à la sélection finale des dossiers.

La composition de cette commission n'est pas encore décidée.

Monsieur Dominique CHARRE reprend la parole et présente un document récapitulatif de l'action « Belt of Hope » avec les parlementaires français.

En résumé de ce document, 141 parlementaires ont été pris en photo avec la ceinture « Belt of Hope » et sur les 168 parlementaires contactés.

La nouvelle piste à envisager selon M. CHARRE est d'interpeller les maires sur l'action de la fédération. Pour ce faire, un exemple de courrier rédigé à l'intention d'un maire est fourni à chaque administrateur. Il s'agit là d'informer les maires invités sur des compétitions et/ou manifestations de la politique fédérale à propos de la ceinture de l'espoir.

Enfin, et pour conclure ses propos M. CHARRE déplore l'inaction de la WKF sur le sujet, et maintient le fait que selon lui chaque action comptera et que rien n'est terminé.

11- QUESTIONS DIVERSES

Monsieur Patrice SEVE demande à la direction si les membres du conseil d'administration seront ou non invités lors du TQO.

Il lui est répondu que l'ensemble des membres, non président d'organes déconcentrés, seront bien entendu invités à cet événement majeur que sera le TQO.

La question est ensuite posée de savoir combien de postes au sein du conseil d'administration seront à pourvoir lors de l'assemblée générale de décembre.

En adéquation avec les statuts de la fédération, sept (7) postes sont à pourvoir, dont un (1) représentant pour le collège des disciplines associées et un (1) représentant pour le collège médecins.

Aucune autre remarque ou question diverse n'étant formulée, la réunion du conseil d'administration se termine à 20 heures 30.

En foi de quoi, a été dressé le présent procès-verbal signé par le président et le secrétaire général de la fédération.

Le Président
Francis DIDIER

Le Secrétaire Général
Philippe BOULET